

Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Projet éducatif

Définition et intérêt du projet éducatif

Le projet éducatif **traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs**. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en oeuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Elaboration par l'organisateur

Le projet éducatif est élaboré **par l'organisateur**. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale.

Son élaboration peut **prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires**, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc. La démarche participative est importante.

Contenu du projet éducatif

- ⌘ **Une page de garde contenant les coordonnées de l'organisateur, la date de rédaction du projet**
- ⌘ **Le statut et la vocation de l'organisateur**
- ⌘ **Diagnostic initial : public accueilli, environnement, ressources, ...**
- ⌘ **Les objectifs éducatifs de l'organisateur**
- ⌘ **Les moyens pour permettre le fonctionnement de l'accueil**
 - Les locaux et espaces utilisés
 - Le budget de fonctionnement
 - La constitution d'une équipe et les modalités de recrutement des équipes
 - La définition des horaires d'ouverture
 - Les modalités tarifaires
 - Les conventions de partenariat
 - Les outils d'information et de relations avec les familles
 - Le règlement intérieur
 - Les temps de concertation pour les préparations des équipes
 - Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap
 - Les modalités d'organisation d'activités accessoires à un accueil sans hébergement
 - Les modalités d'évaluation et de suivi du projet
- ⌘ **Les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions du séjour**
- ⌘ **La signature de l'organisateur validant le projet éducatif**

Diffusion et utilisation

Le projet éducatif est transmis **aux directeurs et aux équipes pédagogiques**. Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Il peut également être diffusé, sous une forme qui peut être différente aux **parents, tuteurs ou éducateurs**, et aussi à titre d'information, aux différents partenaires de l'action (école, mairie, associations...), dans le cadre d'un dispositif contractuel ou non.

Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation Réglementaire. **Il doit être envoyé en même temps que toute nouvelle déclaration d'un accueil ou d'un séjour**. En l'absence du projet éducatif actualisé, la validation de la déclaration ne sera pas effectuée.

Projet pédagogique

Définition et intérêt du projet pédagogique

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.**

Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.** Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Elaboration par le directeur et son équipe d'encadrement

A partir du cadre donné par le projet éducatif, **le directeur de l'accueil de mineurs** élabore, en concertation, avec **l'équipe d'encadrement**, le projet pédagogique. **Chaque accueil collectif de mineurs**, ayant des caractéristiques spécifiques, **doit avoir son propre projet pédagogique**, même au sein d'un même organisateur.

Les mineurs accueillis peuvent être associés, selon des modalités adaptées à leur âge, à l'élaboration de ce projet. Ce travail collectif est un gage de succès. Chacun peut ainsi s'exprimer sur des questions simples :

Comment motiver les enfants pour une activité ? Comment réagir en cas de conflits entre des enfants ?

Comment se déroule la toilette des enfants ?

Il doit être considéré comme un plan d'action sur une période donnée (les vacances de Pâques, le périscolaire, les mercredis du 1^{er} trimestre etc.). Il n'est pas figé, il peut évoluer tout au long de la période prévue et être enrichi par les équipes.

Contenu du projet pédagogique

- ⌘ Diagnostic initial : public accueilli, environnement, ressources, ...
- ⌘ Rappel des objectifs éducatifs de l'organisateur
- ⌘ Les objectifs pédagogiques
- ⌘ Les moyens concrets pour y parvenir et aussi pour assurer la sécurité des mineurs
- ⌘ La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre
- ⌘ Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés
- ⌘ La répartition des temps respectifs d'activité et de repos
- ⌘ Les modalités de participation des mineurs
- ⌘ Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- ⌘ Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs
- ⌘ Les modalités d'évaluation de l'accueil

Utilisation et diffusion

Il peut y avoir deux documents différents :

- ⌘ Le premier, plus exhaustif, sert de **support au travail de l'équipe** avec des données d'ordre interne.
- ⌘ Le second est communiqué aux représentants légaux des mineurs et à des partenaires dans le cadre de dispositifs contractuels ou non (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, programme d'activités détaillée etc.)

Le directeur de l'accueil collectif de mineurs concrétise le projet éducatif à travers **le projet pédagogique**. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Lors d'une inspection ou visite des agents de la DDCS(PP), le directeur doit être en mesure de présenter les projets éducatif et pédagogique, d'indiquer les objectifs à atteindre et la manière d'y parvenir.